

## Des mobilités à renforcer



- Un réseau de transport en commun satisfaisant, à conforter et à développer



- Un aménagement cyclable à développer mais compensé par d'autres aménagements



> 1 gare / halte SNCF (sans personnel) pour des trajets TER avec 2 à 3 arrêts journaliers.

> Seules 2 pistes cyclables sont proposées (avenues de Béziers et P. Castel)



> 1 aéroport (Béziers - Cap d'Agde) sur Portiragnes et Vias. Plusieurs destinations (9 destinations européennes). En saison estivale, la fréquence peut varier.

> Une liaison Village / Plage existante et à conforter.



> Réseaux de bus :

\* Réseau LIO (région) : ligne 650 reliant Béziers à Agde-Marseillan en passant par Vias

\* Réseau CapBus (CAHM) : 2 lignes régulières (2 et 5S) en période normale ainsi qu'une ligne (6) pour la période estivale

> Présence de l'Euro Vélo 8 (itinéraire le long de la Méditerranée).



Le Canal du Midi : support au développement du tourisme fluvial et du paysage viassois.

> Autres aménagements : zone 30, voie mixte (vélo et VL ou vélo et piéton), des limitations à 30 km/h.

- Des déplacements motorisés facilités mais des enjeux liés au stationnement



> L'offre de stationnement se décline selon :

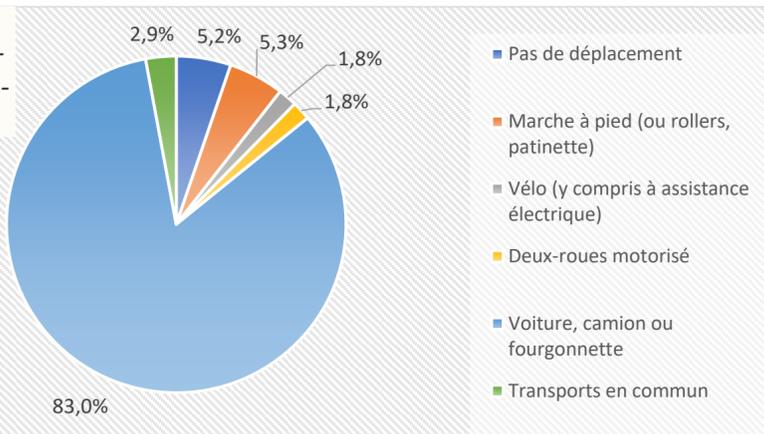
- 561 places en parking (ou poche de stationnement)
- 237 places sur voirie
- 835 places sur un périmètre élargi du cœur de ville

> Une offre suffisante hormis les mercredis et samedis matin en été pendant les marchés.

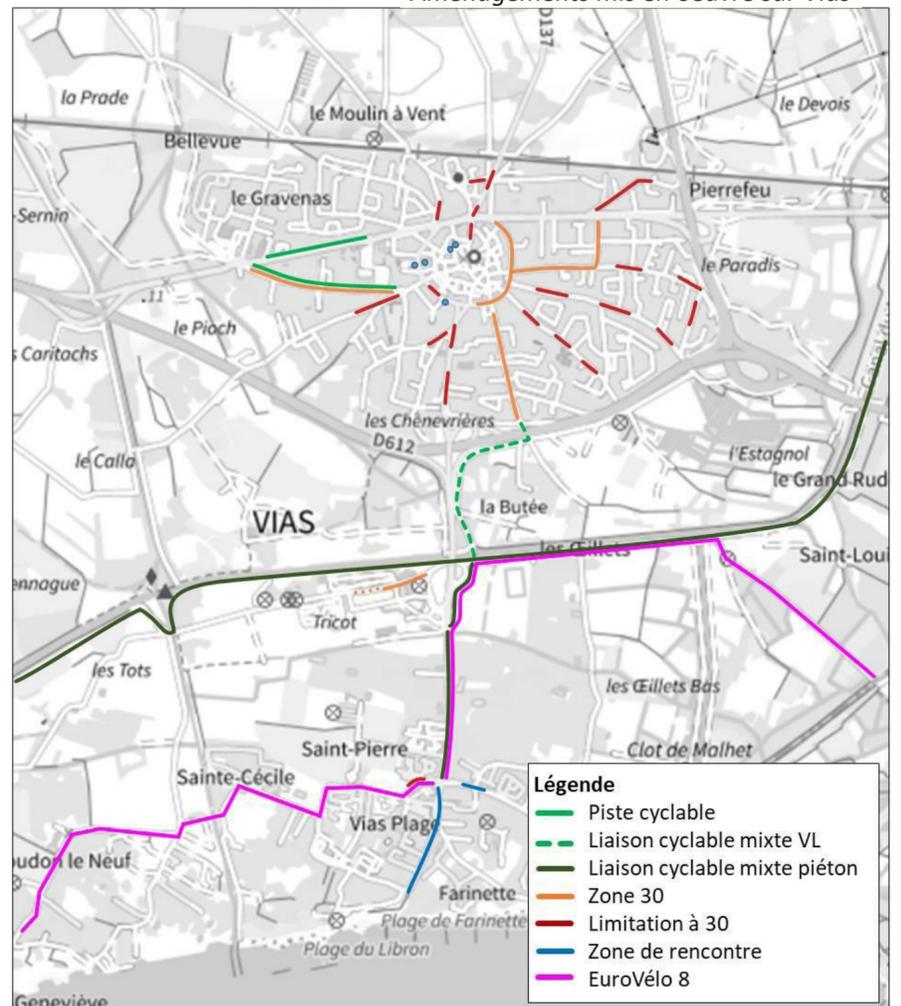
> Un réseau routier structuré et bien maillé où la voiture reste le mode dominant pour les trajets domicile - travail.

- Des voies structurantes (RD612 et RD612A)
- Des voies secondaires (RD912 et RD137)
- Des voies de dessertes locales

Répartition des modes de déplacements domicile-travail en 2021



Aménagements mis en oeuvre sur Vias



## Quels sont les enjeux ?

→ Mettre en œuvre des liaisons cyclables, piétonnes sécurisées et fléchées entre Vias village et Vias plage ;

→ Valoriser les entrées de ville comme cela a été menée pour l'entrée Nord (Route de Bessan).

→ Favoriser la rotation sur du stationnement de cœur de village pour favoriser l'activité économique ;

→ Faciliter l'accessibilité des déplacements (aménagement des trottoirs, du mobilier urbain ...) ;

→ Redéployer les aires de stationnements de la station balnéaire ;

→ Harmoniser / étendre le traitement des limitations de vitesses et d'apaisement des circulations ;